

Concept de sécurité Covid-19

CP Tavannes



Le présent Concept cadre de protection est issu de deux documents de référence.

1. Concept cadre de protection COVID-19 déroulement de jeu, édité par la REGIO LEAGUE (version 1.0 / 22.07.2020).
2. Concept de protection COVID-19, édité par la Patinoire Zurich Arena de Tramelan.



Le CP Tavannes s'engage à respecter les mesures de protection et règles de conduite, issues de ces deux documents de référence.

Objectifs

L'objectif premier pour les membres du comité est de préserver la santé de nos joueurs, de tous nos membres, de nos adversaires ainsi que de nos spectateurs, en adoptant un comportement responsable et en respectant les directives fédérales et cantonales. Nous souhaitons toutefois reprendre nos entraînements et nos matchs aussi rapidement que possible.

Nous mettons tout en œuvre pour permettre une reprise graduelle des activités de compétition ordinaires et pour contrôler la propagation du coronavirus.

Participation aux activités uniquement en l'absence de symptômes

Les joueurs ou les membres du staff présentant les moindres symptômes de maladie doivent rester chez eux et sont tenus de contacter immédiatement par téléphone le responsable COVID-19 du club et de suivre strictement ses instructions.

Seul le responsable COVID-19 du club décidera des mesures à prendre en suivant les recommandations de l'OFSP en la matière.

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP

- Lavage régulier des mains et/ou désinfection : mise à disposition de produit désinfection à l'entrée principale de la patinoire, au centre glace et dans les WC restaurant.
- Avant et après les entraînements et les matchs : désinfection des mains et désinfection régulière des locaux et des vestiaires par le personnel de la patinoire.
- Eternuer et tousser, toujours dans un mouchoir jetable ou dans le creux du coude afin de protéger ses coéquipiers et/ou son entourage.

Recommandation

Il est fortement recommandé aux joueurs et aux membres du staff d'utiliser l'application SWISSCOVID.

<https://ofsp-coronavirus.ch/application-swisscovid>

Liste de présence

Une liste de présence sera faite pour chacune des activités du club. Par sa présence sur cette liste le membre confirme être exempt de symptômes et n'avoir pas séjourné dans un pays ou une région à risque.

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Domicile
- Numéro de téléphone
- Adresse e-mail
- Période de la présence dans le stade et aux alentours du stade

Interlocuteurs

Les responsables Covid-19 pour le CP Tavannes

- Yves Röthlisberger, président : 079/265 39 48
- Sébastien Goetschmann, suppléant : 079/208 95 49

Entraînements

Les mesures suivantes doivent être appliquées afin de minimiser les contacts corporels et le risque pour la santé :

Selon le plan de protection de la patinoire de Tramelan, 440 personnes peuvent se trouver simultanément sur la surface de glace (4m² par personne). Nous n'imposons donc pour l'instant pas de limite de joueurs et entraîneurs sur la glace simultanément, mais veillerons à répartir au maximum les joueurs en petits groupes. Un maximum de quatre personnes hors glace est admis (à l'exception des entraîneurs qui coachent derrière la bande).

Le matériel utilisé comme les connes et les buts sont désinfectés après chaque entraînement.

Chaque joueur vient avec sa gourde personnelle et en est responsable durant la durée de l'entraînement. Il est interdit de se prêter du matériel.

Vestiaires / changement de tenue

-Les vestiaires restent ouverts. La distance minimale de 1,50 m est respecter au maximum, si cela ne pas être le cas, les joueurs porteront un masque. Les participants arrivent au stade de glace au maximum 30 minutes avant le début de l'entraînement. Les participants quittent le stade de glace dans les 45 minutes suivant la fin de l'entraînement. L'utilisation des douches est limitée à cinq personnes maximum à la fois.

Matches

3 groupes de personnes sont **identifiés**

- 1. ON ICE** : les joueurs, les coaches, les encadrants, les fonctionnaires et les arbitres.
- 2. OFF ICE** : membre du club/de la ligue, personnel de la patinoire, service sanitaire, presse/média.
- 3. SPECTATEURS** : contrôle d'entrée, sécurité, autres.

Les explications et règles pour ces groupes sont décrites ci-après. Le groupe ON ICE est composé des deux équipes pour les matchs sans distinctions.

Matches à domicile –ON ICE

1. L'Équipe invitée reçoit au minimum un jour avant le match le concept de la patinoire Zurich Arena de Tramelan
2. Les équipes doivent transmettre les feuilles de match directement en cabine 1 heure avant le commencement de la partie aux responsables de cabine.
3. L'équipe invitée a l'obligation de respecter ce concept de protection.
4. L'équipe invitée fournit une liste de présence des joueurs et du staff, dès son arrivée à la patinoire.
5. L'accès au vestiaire est autorisé uniquement aux personnes mentionnées sur cette liste.
6. Les équipes respectent le règlement de la Regioleague, concernant la procédure de jeu et de fin de match.
7. Du produit désinfectant, mis à disposition par le personnel de la patinoire, se trouvera à l'entrée et au centre glace.

Matches à domicile – ON ICE

Vestiaires

1. Les joueurs de l'équipe invitée sont tenus de venir avec leurs masques pour se rechanger dans le vestiaire.
2. Les mains doivent être désinfectées avant toute entrée au vestiaire.
3. Des gourdes et bouteilles individuelles sont obligatoires.
4. Les ventilateurs et souffleurs sont interdits.
5. Un maximum de 5 personnes à la fois sous la douche.
6. L'utilisation du sèche-cheveux est interdite.
7. Le responsable matériel de l'équipe porte un masque de protection à l'intérieur!
9. Les arbitres n'ont pas l'obligation de porter de masque dans le vestiaire, tant qu'ils ne sont pas plus que 2. Une personne à la fois maximum sous la douche.
10. 45 minutes maximum après la fin du match, le vestiaire doit être rendu propre et libéré de toute personne.

Matches à domicile – ON ICE - échauffement

Off ICE

- Dans la mesure du possible, en plein air et en petit groupe.
- Si à l'intérieur respecter les règles de distanciation.
- Se désinfecter les mains avant le retour dans le vestiaire
- Matériel propre à chaque équipe (ballon, etc.) aucun prêt de matériel autorisé.

On ICE

- Une moitié de la surface de jeu pour chaque équipe.
- Accès différencié à sa zone d'échauffement.

Match à domicile – ON ICE

Bancs des joueurs

- Pas d'obligation du port de masque pour les coaches et les joueurs.
- Obligation du port de masque pour les membres du staff.
- Gourdes et serviettes personnelles uniquement.

Bancs des pénalités

- Le personnel de la cabine ne sort pas pour ouvrir la porte aux joueurs pénalisés. Si la situation l'exige, le personnel de la cabine en sortira en portant un masque.
- Il est demandé aux arbitres de se désinfecter les mains régulièrement.
- Pas de gourde et/ou de serviette à disposition du joueur pénalisé

Matches groupe OFF ICE et spectateurs

- Un panneau de rappel des consignes sanitaires sera affiché. Les entrées seront différenciées des sorties et un marquage au sol sera installé par le personnel de la patinoire.
- Un dispositif d'identification des personnes, sera mis en place à l'entrée.
- Ce dispositif récoltera les données suivantes : le nom, le prénom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'heure d'arrivée. Les données sont conservées 14 jours avant destruction.
- Par sa présence sur cette liste la personne confirme être exempt de symptômes et n'avoir pas séjourné dans un pays ou une région à risque.
- Du gel hydroalcoolique sera mis à l'entrée principale. Il est obligatoire de se désinfecter les mains en entrant !
- Le port du masque de protection sera obligatoire pour le staff à l'entrée.
- Le port du masque n'est pas obligatoire en tribune, dès lors que la distance de 1,50 m peut être respectée.

Matches groupe OFF ICE et spectateurs

- Il est recommandé à toutes les personnes assistant ou participant à un match de hockey sur glace d'utiliser l'application SwissCOVID.
- L'obligation générale de places assises est en vigueur.

Matches à domicile - buvette

- Le tenancier du restaurant est responsable de suivre les directives de la Confédération.

Durant les pauses entre les tiers les règles sur les gestes barrières et la distance sociale ainsi que le plan de protection doivent être strictement respectés.

Mise à jour du concept

Ce concept s'adaptera aux directives fédérales et cantonales. Le club s'engage à suivre les dernières directives en la matière.

Entrée en vigueur

Le présent concept entre en vigueur le 31 août 2020 de manière générale et dès le premier match pour les dispositions y relatives.